

prison Mardi 21 février 2012

Regard critique sur la haute sécurité à Bochuz

Par Fati Mansour

**Un rapport critique les régimes spéciaux en vigueur à la prison de Bochuz
Un rapport de la Commission nationale contre la torture dénonce
l'isolement trop strict des détenus difficiles et propose des pistes pour
traiter et enfermer plus dignement**

«C'est une moitié de travail. Un bref coup d'œil.» La frustration de Jean-Pierre Restellini, le président de la Commission nationale de la torture (CNPT), est perceptible. Ce dernier aurait souhaité, après le décès de Skander Vogt dans une cellule enfumée de Bochuz, procéder à une étude sur les conditions de détention de toutes les personnes qui sont sous le coup d'une mesure d'internement ou de traitement institutionnel en Suisse. Il a fallu revoir cette ambition à la baisse.

A défaut de disposer des moyens pour une vaste enquête, cette structure indépendante, trop chichement financée à son goût par la Confédération, s'est limitée à une visite des lieux du drame. La division d'attente et de sécurité où a agonisé le jeune homme. Son rapport, publié ce lundi, souligne la bonne volonté affichée par les autorités vaudoises en matière d'aménagement tout en relevant que la prise en charge des détenus difficiles reste problématique.

Une unité en chantier

La délégation du CNPT s'est rendue aux Etablissements de la plaine de l'Orbe en avril 2011. Trop tard pour se plonger dans les arcanes de la division de haute sécurité où Skander Vogt a ruminé sa révolte fatale. La destruction de ce quartier vétuste et controversé avait déjà été planifiée pour l'été et les pensionnaires transférés afin de permettre la destruction des murs.

«Il y avait une seule personne placée en isolement qui était dépeinte comme extrêmement dangereuse. J'ai dû insister pour pouvoir entrer seul et sans que ce détenu soit entravé. Les choses se sont bien passées», raconte Jean-Pierre Restellini, plus que jamais convaincu qu'il vaut mieux favoriser le contact plutôt que de traiter ces prisonniers comme «des bêtes fauves».

La visite du CNPT est intervenue aussi trop tôt pour prendre la mesure du changement annoncé par l'autorité. La mort de Skander Vogt, condamné à une peine de 20 mois mais détenu durant plus de 10 ans en raison d'une prétendue dangerosité, avait révélé au grand jour les effets pervers de l'internement et de l'utilisation prolongée d'un régime de haute sécurité. La commission relève avec satisfaction que la nécessité d'une restructuration de cette division et d'un agrandissement des unités dépendant du service de médecine et psychiatrie pénitentiaires s'est imposée.

La durée de l'isolement, une mesure qui peut se poursuivre 6 mois et être reconductible, reste toutefois source d'inquiétude. Ce d'autant plus que le régime y est particulièrement draconien: entraves pour toute circulation dans l'établissement, parloirs uniquement à travers une vitre, interdiction de tout contact avec d'autres détenus. «La Commission estime qu'il n'est pas acceptable de garder à l'isolement strict pendant des mois des détenus qui s'y trouvent. Les conditions générales actuelles de détention qui frappent ces personnes ne devraient en principe pas durer plus que quelques semaines.»

Le rapport ajoute que ce régime spécial – déjà dénoncé lors de la visite de la prison pour femmes d'Hindelbank LT du 12.01.2011) – risque d'aggraver l'état de ces internés souffrant de graves troubles de la personnalité et qui ont justement, en raison de leur pathologie, de la peine à établir des relations normales avec les autres.

Sources d'inspiration

Pour la prise en charge de ces détenus, souvent violents, impulsifs, difficilement contrôlables et peu réceptifs au traitement psychiatrique, la Commission recommande une approche de type sociothérapeutique nécessitant la création de petites unités de vie dans lesquelles ces personnes peuvent évoluer au contact des autres, dans un cadre sécurisé et avec des agents de détention spécialement formés.

«Des modèles existent déjà en Suisse», rappelle son président. Il pense bien sûr à La Pâquerette et ses 11 places mais aussi à d'autres structures de Suisse alémanique. Annoncée par le canton de Vaud, la création d'un hôpital en milieu carcéral va dans le bon sens. Le CNPT attend toutefois d'en savoir plus sur ce modèle, sur les critères d'admission et promet de «suivre attentivement la situation de cette catégorie de détenus particulièrement vulnérables».

L'expérience a montré – la peine avec laquelle se réalise Curabilis à Genève en est une nouvelle preuve – qu'il est bien difficile de trouver le budget pour traiter et détenir dignement les délinquants perturbés et dangereux.

LE TEMPS © 2013 Le Temps SA